

## **Crise des recrutements dans le 2<sup>nd</sup> degré ou que devient le « plus beau métier du monde » ?**

Depuis quelques années, les lycées et les collèges de l'académie de Montpellier manquent de professeurs. Le nombre de postes non pourvus au mouvement intra-académique dans notre académie a augmenté l'an dernier de près de 40% ! Dans le même temps, le nombre de TZR a diminué d'environ 12%. Et comme une partie des TZR ont été logiquement affectés sur les postes non pourvus au mouvement, le potentiel de remplacement de notre académie a diminué de près de 25%, dépassant le niveau critique, au point que, quatre semaines après la rentrée, il devient très difficile, dans certaines disciplines, de recruter des personnels contractuels pour effectuer les remplacements de congés maladie, congés maternité...

Notre académie n'est pas un cas isolé. La crise des recrutements dans le 2<sup>nd</sup> degré a atteint une ampleur telle qu'elle risque d'hypothéquer toute amélioration de fond pour le 2<sup>nd</sup> degré et contrecarrer la refondation de l'École voulue par le gouvernement : 15% des postes non pourvus au Capes 2012, des disciplines sinistrées (1/3 des postes non pourvus en mathématiques, 56% en lettres classiques, 14% en anglais...), un vivier en baisse constante (1,3 candidats par poste en 2012 pour 1,5 en 2011), exsangue dans certaines disciplines...

Cette crise résulte en grande partie de la politique menée notamment depuis 2007, des suppressions massives de postes aux concours et dans les établissements, et de plusieurs « réformes », dont celle qui a consisté à affecter les stagiaires sur des services complets.

Le ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer 40000 postes au budget, dont 22000 (11200 pour le 2<sup>nd</sup> degré) compenseront les départs en retraite. Une décision très positive, de nature à redonner au Service Public d'Éducation les moyens de répondre aux attentes de la société et de remplir efficacement ses missions, et qui rompt avec la politique menée ces dernières années.

**A la condition que ces postes puissent être pourvus !** Or en l'état actuel des viviers, multiplier par 1,5 ou 2 le nombre de postes aux concours externes risque de se traduire par une augmentation massive du nombre de postes non pourvus, ce qui rendrait la décision sans effet, voire même pourrait conduire à des choix pris dans l'urgence et dangereux pour la qualité du Service Public.

L'opinion publique a conscience de l'ampleur d'une crise des recrutements qui continue de s'aggraver et qui nécessite d'urgence des mesures de fond, pérennes, efficaces !

Les « contrats d'avenir professeur » sont un outil de démocratisation. Mais ils ne suffiront pas, à eux seuls, à résorber une crise d'une telle importance.

Il faut, dès maintenant, mettre en œuvre un ensemble de mesures qui permette à la fois de répondre aux situations d'urgences, notamment pour les concours 2013 et 2014, et de résorber durablement la crise des recrutements.

Notre contribution sur ce dossier, dans la perspective de la prochaine loi d'orientation, comporte plusieurs propositions :

- Programmer sur plusieurs années le nombre de postes aux concours de recrutement serait de nature à donner des garanties aux étudiants sur leur avenir.
  - Mettre en place de réels prérecrutements, ouverts à tous, sur plusieurs niveaux universitaires, et comportant un engagement à servir l'Éducation Nationale pendant plusieurs années, serait de nature à reconstituer les viviers à échéance de 2 ou 3 ans
- Rétablir une réelle année de formation pour les stagiaires (par exemple un demi service en responsabilité dès la rentrée 2013)

- Ouvrir un plan de titularisation de grande ampleur, d'une part pour les contractuels (par exemple sous la forme de concours spécifiques), d'autre part pour les AED étudiants ayant acquis un niveau d'étude suffisant (cela suppose aussi pour eux, compte tenu de leur expérience professionnelle, une formation pédagogique spécifique) : ces mesures permettraient de répondre au moins partiellement aux situations d'urgence évoquées précédemment. Une autre piste peut être explorée, en direction d'adultes ayant un emploi et intéressés par les métiers de l'Éducation : cela supposerait la mise en place de dispositifs spécifiques, tenant compte du peu de réussite des dispositifs mis en place il y a plusieurs années pour certains personnels (France Télécom...).
- Reste enfin la lourde question de la perte d'attractivité du métier d'enseignant et de la détérioration de son image... Si une campagne de communication peut se révéler utile, elle ne suffira pas. Deux dossiers doivent donc être ouverts, et donner lieu à des négociations avec les organisations syndicales : celui des conditions d'exercice et des difficultés à exercer ces métiers, et celui de leur revalorisation, dont celle des débuts de carrière. Sur ces deux dossiers, des progrès significatifs sont indispensables et attendus impatiemment par la profession : ils doivent notamment traiter de l'amélioration des carrières et des revalorisations indemnitaires et indiciaires.

*Contribution de M. Bernard Duffourg, élu au CTA (Snes-Fsu)*